

Collection Normes – Ouvrages routiers	Déc. 2024
Mise à jour n° 23 – Signalisation routière – Tiré à part – Travaux	

Pages liminaires

À enlever		À insérer	
Pages	Date	Pages	Date
Répertoire des mises à jour Faux titre et Dépôt légal Modification et information Tableau des échéances à respecter	Jun 2023 Décembre 2023	Répertoire des mises à jour Faux titre et Dépôt légal Modification et information Tableau des échéances à respecter	Jun 2024 Décembre 2024

Pages de chapitres du tome

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
1	i et ii 15 à 17	Déc. 2023 Déc. 2020 Déc. 2021 Déc. 2022	i et ii 15 à 17	Déc. 2024 Déc. 2021 Déc. 2024	<p>Actualisation de la table des matières.</p> <p>Section 1.13.3.1 « Hauteur » : ajustement de la hauteur de dégagement minimale sous le panneau « Flèche directionnelle » (T-D-130-1) à 1,2 m pour permettre la visibilité des panneaux placés derrière les T-RV-7 en fin de biseau lors des travaux de courtes et longues durées.</p> <p>Figure 1.13–1 : ajustement de la hauteur de dégagement minimale sous le panneau « Flèche directionnelle » (T-D-130-1) à 1,2 m et généralisation des visuels pour englober tous les panneaux en forme de carré orange appuyés sur une pointe.</p>
4	i à x 13.1 à 14	Déc. 2023 Déc. 2021 Déc. 2023	i à x 13.1 à 14	Déc. 2024 Déc. 2024	<p>Actualisation de la table des matières.</p> <p>Section 4.5.9 « Pastilles éclairantes DEL » : correction d'une coquille : retrait d'un « ou » de trop dans le texte.</p> <p>Section 4.5.10 « Autres événements temporaires d'urgence » : nouvelle sous-section pour spécifier les conditions de mise en place des repères visuels et les conditions d'utilisation des fusées éclairantes.</p> <p>Section 4.8 « Mise en place de la signalisation » : ajout d'un paragraphe concernant l'utilisation et le temps d'utilisation de la patrouille de retenue, ainsi que la protection des travailleurs en aval de la patrouille.</p> <p>Réorganisation des pages.</p>

Collection Normes – Ouvrages routiers

Déc. 2024

Mise à jour n° 23 – Signalisation routière – Tiré à part – Travaux

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
4	31.7 à 34	Déc. 2018 Déc. 2023	31.7 à 34	Déc. 2024	<p>Section 4.22 « Déviation de voie » : retrait du dernier paragraphe concernant le panneau de vitesse recommandée et déplacement du texte dans la nouvelle section 4.45 « Panonceau de vitesse recommandée » pour trouver plus facilement l'information sur la vitesse recommandée.</p> <p>Section 4.23 « Flèches » : nouveau titre de section.</p> <p>Section 4.23.1 « Flèche oblique » : redéfinition et renumérotation de la sous-section.</p> <p>Section 4.23.2 « Flèche directionnelle » : nouvelle sous-section pour mentionner la hauteur minimale de dégagement de 1,2 m sous le panneau « Flèche directionnelle » (T-D-130-1).</p> <p>Réorganisation des pages.</p>
	41.3 et 42	Déc. 2020 Déc. 2023	41.3 et 42	Déc. 2020 Déc. 2024	<p>Section 4.34.2 « Justification du signaleur routier » : ajustement du texte, car le signaleur routier ne doit pas diriger la circulation lorsque la vitesse sur le panneau à fond blanc est égale ou supérieure à 70 km/h.</p>
	49 à 56	Déc. 2021 Déc. 2022 Déc. 2023	49 à 56	Déc. 2022 Déc. 2023 Déc. 2024	<p>Section 4.37.2 « Utilisation » : intégration de plusieurs passages en provenance de la sous-section 4.37.2.4 « Mode barre », car ils s'appliquaient davantage à l'utilisation générale de la flèche lumineuse et pas seulement au mode barre.</p> <p>Tableau 4.37-1 : remplacement de la largeur minimale de la demi-flèche par 615 mm au lieu de 750 mm.</p> <p>Section 4.37.2.1 « Mode flèche à gauche » : précision selon laquelle les travaux se trouvent « à droite » lorsque la flèche lumineuse pointe vers la gauche.</p> <p>Section 4.37.2.2 « Mode flèche à droite » : ajout d'un paragraphe complet sur l'utilisation du mode flèche à droite, de la même manière que cela est libellé pour le mode flèche à gauche.</p> <p>Section 4.37.2.4 « Mode barre » : retrait de l'obligation d'utiliser la flèche lumineuse dans l'accotement en TCD et TLD et déplacement de certains passages dans la section 4.37.2 « Utilisation ».</p>

Collection Normes – Ouvrages routiers

Déc. 2024

Mise à jour n° 23 – Signalisation routière – Tiré à part – Travaux

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
4	61 à 64	Déc. 2019 Déc. 2021	61 à 64	Déc. 2019 Déc. 2024	<p>Section 4.39.1 « Véhicule d’accompagnement » : bonification et clarification de la section pour éviter les incohérences sur l’utilisation du véhicule d’accompagnement.</p> <p>Section 4.39.4 « Autres événements temporaires d’urgence » : nouvelle sous-section pour spécifier le positionnement des véhicules légers pendant les autres événements temporaires d’urgence (AET-U) (conformément aux dessins normalisés) et pour préciser des cas d’exceptions nécessitant la présence de véhicules légers sur chacune des voies de circulation à fermer lors d’AET-U.</p> <p>Section 4.42.3 « Signalisation non nécessaire » : ajout d’un passage en bronze en fin de sous-section portant sur la signalisation nécessaire en cas de travaux à plus de 3 m des voies de circulation.</p> <p>Section 4.42.9 « Autres événements temporaires d’urgence » : nouvelle sous-section pour préciser la nécessité d’adapter l’intervention en fonction de la sécurité des intervenants et des usagers de la route.</p> <p>Réorganisation des pages.</p>
	69	Déc. 2020	69 et 70	Déc. 2020 Déc. 2024	<p>Section 4.45 « Panonceau “Vitesse recommandée” » : nouvelle sous-section concernant la vitesse recommandée et retrait des noms des panneaux qui sont complétés par le panonceau T-110-P.</p>
TTCD	TTCD i à TTCD iv	Déc. 2023	TTCD i à TTCD iv	Déc. 2024	<p>Actualisation de la table des matières des dessins normalisés pour les travaux de très courte durée.</p>
	TTCD-P 011 à TTCD-P 019	Déc. 2019 Déc. 2020 Déc. 2021 Déc. 2023	TTCD-P 011 à TTCD-P019	Déc. 2020 Déc. 2021 Déc. 2023 Déc. 2024	<p>TTCD-P 011 : correction d’impression seulement pour l’ouvrage <i>Signalisation routière – Tiré à part – Travaux</i>, car certains caractères n’avaient pas été imprimés dans la légende et dans les bulles.</p> <p>TTCD-P 013 et TTCD-P 015 à TTCD-P 018 : retrait de la référence à la remorque dans les notes, car celle-ci n’est pas autorisée dans la sous-section 4.39.1.</p> <p>TTCD-P 019 : déplacement du véhicule d’accompagnement V2 pour qu’il ne chevauche plus la ligne de rive.</p>



Collection Normes – Ouvrages routiers

Déc. 2024

Mise à jour n° 23 – Signalisation routière – Tiré à part – Travaux

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
TCD	TCD i à TCD viii	Déc. 2022	TCD i à TCD viii	Déc. 2024	Actualisation de la table des matières des dessins normalisés pour les travaux de courte durée.
	TCD 005A à TCD 006	Déc. 2019 Déc. 2022	TCD 005A à TCD 006	Déc. 2022 Déc. 2024	TCD 005A : retrait de la vitesse de 70 km/h dans le titre et dans le tableau et ajout de la barrière facultative en aval de l'aire de travaux. TCD 006 : ajout de la barrière facultative en aval de l'aire de travaux et ajustement des notes.
	TCD 071 et TCD 072A	Déc. 2020	TCD 071 et TCD 072A	Déc. 2020 Déc. 2024	TCD 071 : <ul style="list-style-type: none">retrait de la vitesse de 70 km/h dans le titre et dans le tableau;ajout de la barrière facultative en aval de l'aire de travaux;ajustement des notes.
	TCD 079 et TCD 080A	Déc. 2018 Déc. 2020	TCD 079 et TCD 080A	Déc. 2018 Déc. 2024	TCD 080A : retrait de la vitesse de 70 km/h dans le titre et dans le tableau.
	TCD 081 et TCD 082A	Déc. 2018 Déc. 2020	TCD 081 et TCD 082A	Déc. 2018 Déc. 2024	TCD 082A : retrait de la vitesse de 70 km/h dans le tableau.
	TCD 083A à TCD 084A	Déc. 2020 Déc. 2022	TCD 083A à TCD 084A	Déc. 2022 Déc. 2024	TCD 083A : retrait de la vitesse de 70 km/h dans le titre et dans le tableau. TCD 084A : retrait de la vitesse de 70 km/h dans le titre et dans le tableau et ajout de la mention « facultative » sous la flèche lumineuse.
	TCD 085 et TCD 086A	Déc. 2018 Déc. 2020	TCD 085 et TCD 086A	Déc. 2018 Déc. 2024	TCD 086A : <ul style="list-style-type: none">retrait de la vitesse de 70 km/h dans le titre et dans le tableau;ajout de la mention « facultative » sous la flèche lumineuse;ajustement de la note 1.
	TCD 095 et TCD 096	Déc. 2021	TCD 095 et TCD 096	Déc. 2021 Déc. 2024	TCD 096 : retrait de l'espace tampon entre la zone de travaux et le véhicule de protection léger (V2) et retrait du tableau « Longueur (A) des espaces tampons pour le véhicule de protection » puisqu'il s'appliquait à l'espace tampon.
	TCD 101 et TCD 102A	Déc. 2018 Déc. 2020	TCD 101 et TCD 102A	Déc. 2018 Déc. 2024	TCD 102A : retrait de la vitesse de 70 km/h dans le titre et dans le tableau.

Collection Normes – Ouvrages routiers

Déc. 2024

Mise à jour n° 23 – Signalisation routière – Tiré à part – Travaux

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
TCD	TCD 103 à TCD 104B	Déc. 2018 Déc. 2020 Déc. 2022	TCD 103 à TCD 104B	Déc. 2018 Déc. 2024	<p>TCD 104A :</p> <ul style="list-style-type: none"> retrait de la vitesse de 70 km/h dans le titre et dans le tableau; ajout de la barrière avec panneau de fin de voie en amont de l'aire de travail; ajout d'une barrière en aval de l'aire de travail; renumérotation et ajustement du contenu des notes. <p>TCD 104B :</p> <ul style="list-style-type: none"> ajout de la barrière avec panneau de fin de voie en amont de l'aire de travail; ajout d'une barrière en aval de l'aire de travail; renumérotation et ajustement du contenu des notes.
TLD	TLD i à TLD vii	Déc. 2023	TLD i à TLD vii	Déc. 2024	Actualisation de la table des matières des dessins normalisés pour les travaux de longue durée.
	TLD 003 à TLD 007A	Déc. 2018 Déc. 2019 Déc. 2020 Déc. 2022	TLD 003 à TLD 007A	Déc. 2018 Déc. 2024	<p>TLD 004 : ajout de la barrière facultative en aval de l'aire de travaux et ajustement du contenu des notes.</p> <p>TLD 005A :</p> <ul style="list-style-type: none"> retrait de la vitesse de 70 km/h dans le titre et dans le tableau; ajout de la barrière facultative en aval de l'aire de travaux; renumérotation et ajustement du contenu des notes. <p>TLD 005B : ajout de la barrière facultative en aval de l'aire de travaux et ajustement du contenu des notes.</p> <p>TLD 006 : ajout de la barrière facultative en aval de l'aire de travaux et ajustement du contenu des notes.</p> <p>TLD 007A :</p> <ul style="list-style-type: none"> retrait de la vitesse de 70 km/h dans le titre et dans le tableau; ajout de la mention « facultative » sous la flèche lumineuse; renumérotation et ajustement du contenu des notes.

Collection Normes – Ouvrages routiers

Déc. 2024

Mise à jour n° 23 – Signalisation routière – Tiré à part – Travaux

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
TLD	TLD 013A à TLD 016	Déc. 2019 Déc. 2020 Déc. 2022	TLD 013A à TLD 016	Déc. 2019 Déc. 2024	<p>TLD 013A :</p> <ul style="list-style-type: none"> retrait de la vitesse de 70 km/h dans le titre et dans le tableau; ajout de la barrière facultative en aval de l'aire de travaux; ajout de la mention « facultative » à droite de la flèche lumineuse; renumérotation et ajustement du contenu des notes. <p>TLD 013B : ajout de la barrière facultative en aval de l'aire de travaux et ajustement du contenu des notes.</p> <p>TLD 014A :</p> <ul style="list-style-type: none"> retrait de la vitesse de 70 km/h dans le titre et dans le tableau; ajout de la barrière facultative en aval de l'aire de travaux; ajout de la mention « facultative » à chaque flèche lumineuse; renumérotation et ajustement du contenu des notes. <p>TLD 014B : ajout de la barrière facultative en aval de l'aire de travaux et ajustement du contenu des notes.</p> <p>TLD 015A :</p> <ul style="list-style-type: none"> retrait de la vitesse de 70 km/h dans le titre et dans le tableau; ajout de la barrière facultative en aval de l'aire de travaux; ajout de la mention « facultative » à chaque flèche lumineuse; renumérotation et ajustement du contenu des notes. <p>TLD 015B : ajout de la barrière facultative en aval de l'aire de travaux et ajustement du contenu des notes.</p>
	TLD 029 et TLD 030	Déc. 2018 Déc. 2019	TLD 029 et TLD 030	Déc. 2019 Déc. 2024	<p>TLD 030 : révision de certaines cotes, car les représentations actuelles sur le dessin normalisé ne correspondent pas à la réalité du chantier (cotes « L » et « B »).</p> <p>Matérialisation de l'espace tampon entre les deux flèches lumineuses.</p> <p>Repositionnement de la flèche lumineuse devant la barrière en amont de la zone de travail.</p>

Collection Normes – Ouvrages routiers

Déc. 2024

Mise à jour n° 23 – Signalisation routière – Tiré à part – Travaux

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
TLD	TLD 083 et TLD 084A	Déc. 2018 Déc. 2020	TLD 083 et TLD 084A	Déc. 2018 Déc. 2024	TLD 084A : retrait de la vitesse de 70 km/h dans le titre et dans le tableau et ajout de la mention « facultative » sous la flèche lumineuse.
	TLD 085 à TLD 086B	Déc. 2018 Déc. 2020 Déc. 2022	TLD 085 à TLD 086B	Déc. 2018 Déc. 2024	TLD 086A : <ul style="list-style-type: none"> retrait de la vitesse de 70 km/h dans le tableau; ajout de la barrière facultative en aval de l'aire de travaux; renumérotation et ajustement du contenu des notes. TLD 086B : ajout de la barrière facultative en aval de l'aire de travaux, renumérotation et ajustement du contenu des notes.
TCLDU	TCLDU i à TCLDU v	Déc. 2023	TCLDU i à TCLDU v	Déc. 2024	Actualisation de la table des matières des dessins normalisés pour les travaux de courte et de longue durée en milieu urbain.
	TCLDU 003 à TCLDU 006	Déc. 2023	TCLDU 003 à TCLDU 006	Déc. 2023 Déc. 2024	TCLDU 004 : ajout de la barrière facultative en aval de l'aire de travaux et ajustement du contenu des notes. TCLDU 005A : <ul style="list-style-type: none"> retrait de la vitesse de 70 km/h dans le titre et dans le tableau; ajout de la barrière facultative en aval de l'aire de travaux; ajout de la mention « facultative » au-dessus de la flèche lumineuse; ajustement des notes. TCLDU 005B : ajout de la barrière facultative en aval de l'aire de travaux et ajustement des notes. TCLDU 006 : ajout de la barrière facultative en aval de l'aire de travaux et ajustement des notes.
AET	AET i à iv	Déc. 2020	AET i à iii	Déc. 2024	Actualisation de la table des matières des dessins normalisés Autres événements temporaires et du tableau « Intervention d'urgence ».
	Guide AET 1 et AET 2	Déc. 2020	Guide AET 1 et AET 2	Déc. 2024	Actualisation des guides AET 1 et AET 2.

Collection Normes – Ouvrages routiers

Déc. 2024

Mise à jour n° 23 – Signalisation routière – Tiré à part – Travaux

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
AET	AET-U 001 à AET-U 012	Déc. 2020	AET-U 001 à AET-U 012	Déc. 2024	<p>AET-U 001 :</p> <ul style="list-style-type: none"> modification du titre pour « Intervention d'urgence – Fermeture de l'accotement »; ajustement du visuel des fusées éclairantes; bonification des notes explicatives. <p>AET-U 002 :</p> <ul style="list-style-type: none"> modification du titre pour « Intervention d'urgence – Route à 4 voies et plus – Fermeture d'une voie »; ajustement du visuel des fusées éclairantes; modification de la longueur du biseau; bonification des notes explicatives. <p>AET-U 003 :</p> <ul style="list-style-type: none"> modification du titre pour « Intervention d'urgence – Route à 6 voies – Fermeture de deux voies »; ajustement du visuel des fusées éclairantes; modification de la longueur du biseau; bonification des notes explicatives. <p>AET-U 004 :</p> <ul style="list-style-type: none"> modification du titre pour « Intervention d'urgence – Route à 2 voies contiguës – Fermeture de toutes les voies »; ajustement du visuel des fusées éclairantes; bonification des notes explicatives. <p>AET-U 005 :</p> <ul style="list-style-type: none"> modification du titre pour « Intervention d'urgence – Route à 4 voies et plus séparées ou contiguës – Fermeture de toutes les voies dans la même direction »; ajustement du visuel des fusées éclairantes; bonification des notes explicatives. <p>AET-U 006 :</p> <ul style="list-style-type: none"> modification du titre pour « Intervention d'urgence – Route à 2 voies contiguës – Fermeture de la voie »; ajustement du visuel des fusées éclairantes; bonification des notes explicatives. <p>AET-U 007 à AET-U 012 : retrait de ces dessins normalisés, car ils ont été intégrés aux 6 dessins normalisés ci-dessus.</p>